

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 13 Décembre 2018

8942

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Aménagement de la Route d'Allauch à Marseille"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la route d'Allauch dans le 11^{ème} arrondissement de la Ville de Marseille

Suite à la construction de nombreux immeubles au droit de cette voie, il est nécessaire de recalibrer celle-ci entre le chemin de la Clue et la route des Camoins. La longueur de voie à traiter est de 1 230 ml environ, sur une surface totale de 15 000m².

Le projet de voirie envisagé, consiste à restructurer et réorganiser l'espace public suivant les usages, en rénovant et modernisant celui-ci avec un aménagement urbain de qualité. La sécurisation de la circulation des usagers est un objectif majeur du projet, qui devra prévoir la création de carrefours et l'élargissement ou la création par endroit, de trottoirs.

A cet effet, l'opération d'investissement PROJET 2019 « MARSEILLE 13011 – Aménagement de la Route d'Allauch», pour un montant de 6 800 000 €, inscrite au budget primitif 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141 du programme 14.1 de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 11 décembre 2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 6 800 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement PROJET 2019, «Marseille 13011 – Aménagement de la Route d'Allauch» pour un montant de 6 800 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 191141

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2020 : 750 000 € TTC

CP 2021 : 3 050 000 € TTC

CP sur exercices suivants : 3 000 000 € TTC

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC